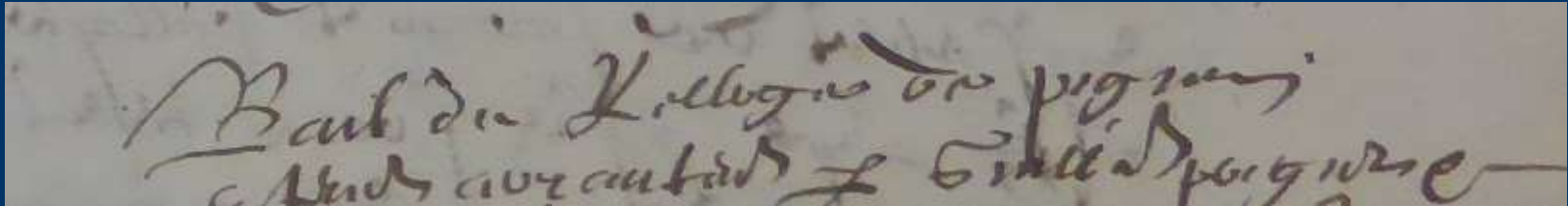


Le Bail du RELLOGE de Pignan

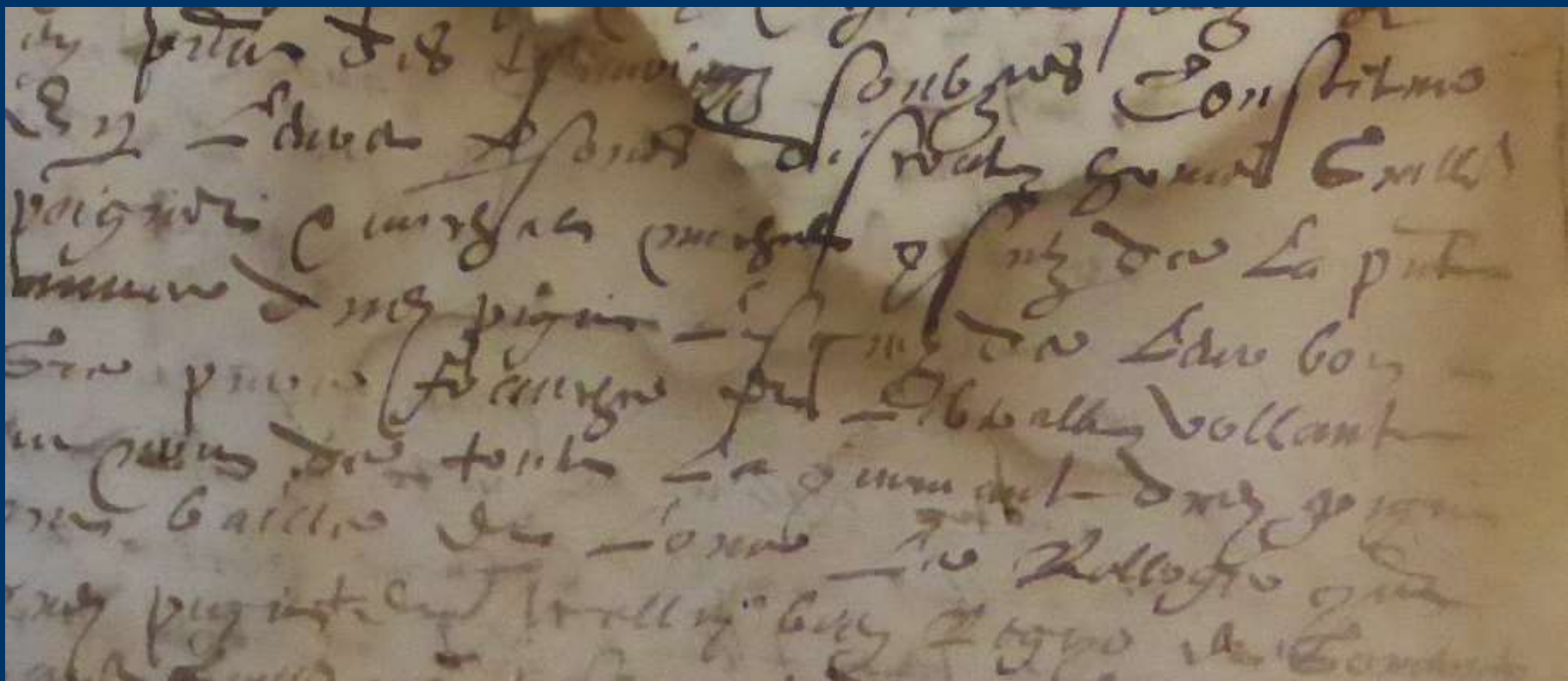


Archives Départementales de l'Hérault (34)

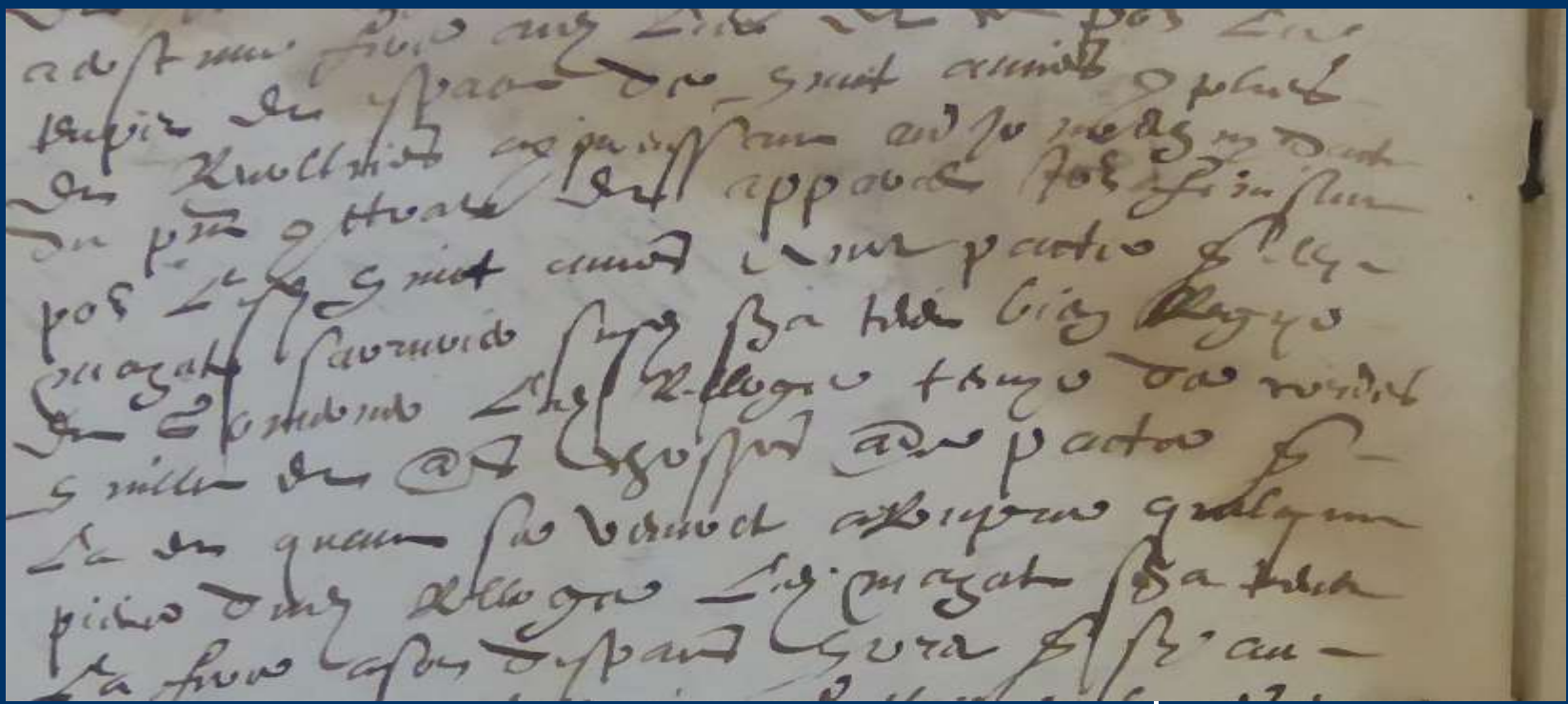
2E62/313

Me Jacob Arnail notaire de Pignan

31 décembre 1584



en présence des témoins subsignés constitués
en leur personne discrets hommes Guillaume
Poignet et Michel Michel consuls dans la présente
année dudit Pignan. Lesquels de leur bon
gré pure franche et libérale vollonté
au nom de toute la communauté dudit Pignan
ont baillé de louer le Relloge commun
dudit Pignan et icelluy bien régir et gouverner



... pour le

temps et espace de huit années complètes
et révolues commençant audit jourd'hui date
du présent contrat et à pareil jour finissant
pour les huit ans avec pacte iceluy

Mazat sarrurier susdit sera tenu bien régir
et gouverner ledit Relloge tant des cordes
huiles et autres choses autre pacte si

(s'il y en a)

la en quand se veurrait à réparer quelque
pièces dudit relloge ledit Mazat sera tenu
le fère à son dépans

Le Relloge, c'est l'Horloge !

- L'horloge
 - S'écrit « l'orloge »
 - Se prononce « lourloge »
 - Le notaire comprend « lou relloge » en languedocien
 - Et le traduit « le relloge » en français
 - Ce mot « horloge » était inconnu du notaire.
-
-



